

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 NOVEMBRE 2015**

**Étaient présents** : M. SCHERER Sylvain, Maire, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. CHAIGNEAU Jacky, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. FOUCHER Pierre-Michel, Adjoints, Mme DOUSSET Noëlle, M. MORANTIN Michel, Mme SUEL Jeannine, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. LE LOHE Fabrice, Mme RAILLARD Noëlle, M. LHERMITE Denis, M. GUIBOUIN Thierry, Mme LEFEVRE Yolande, M. HAILLOT Laurent, Mme ARNAUDEAU Nadia, M. MARTIN Thierry, Mme MORVAN Isabelle, M. L'HOTELIER Jean.

**Étaient absents excusés** : M. HAMON Rémi, pouvoir donné à M. SCHERER Sylvain, Mme SERENNE Valérie, pouvoir donné à M. CHAIGNEAU Jacky, M. PILLOT Axel, pouvoir donné à Mme BOUSSEAU Marie-Line.

**A été élu secrétaire de séance** : M. LE LOHE Fabrice

**ORDRE DU JOUR**

**I – INSTITUTIONS**

- A. Schéma départemental de la coopération intercommunale

**II – AMENAGEMENT DU BOURG**

- B. Choix du lauréat concernant l'étude d'aménagement du bourg

**III – VOIES ET RESEAUX**

- A. Rapport annuel de l'eau
- B. Extension du réseau d'eau potable rue des Magnolias
- C. Extension du réseau électrique rue des Magnolias

**IV – FINANCES**

- A. Modification du taux de la taxe d'aménagement
- B. Budget primitif 2015 : Décision Modificative n°2
- C. Tarifs des fermages 2015

**V – CONTRATS ET CONVENTIONS**

- A. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la CCSE avec la CAF
- B. Convention avec l'association musicale de Frossay pour la cérémonie du 11 novembre

**VI – AFFAIRES SCOLAIRES**

- A. Création d'un Conseil Municipal d'Enfants

**VII – CULTURE**

- A. Demande de subvention auprès de la BDLA pour l'animation de la bibliothèque municipale

**VIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. LE LOHE Fabrice est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à 22 voix POUR et 1 abstention des membres présents et représentés.

M. le Maire demande s'il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour : une précision sur la participation financière de la commune sur les frais de fonctionnement des écoles. Ajout accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### I – INSTITUTIONS

#### **A. Avis projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale**

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la république (NOTRe) oblige chaque département à se doter, avant le 31 mars 2016, d'un nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale, destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale.

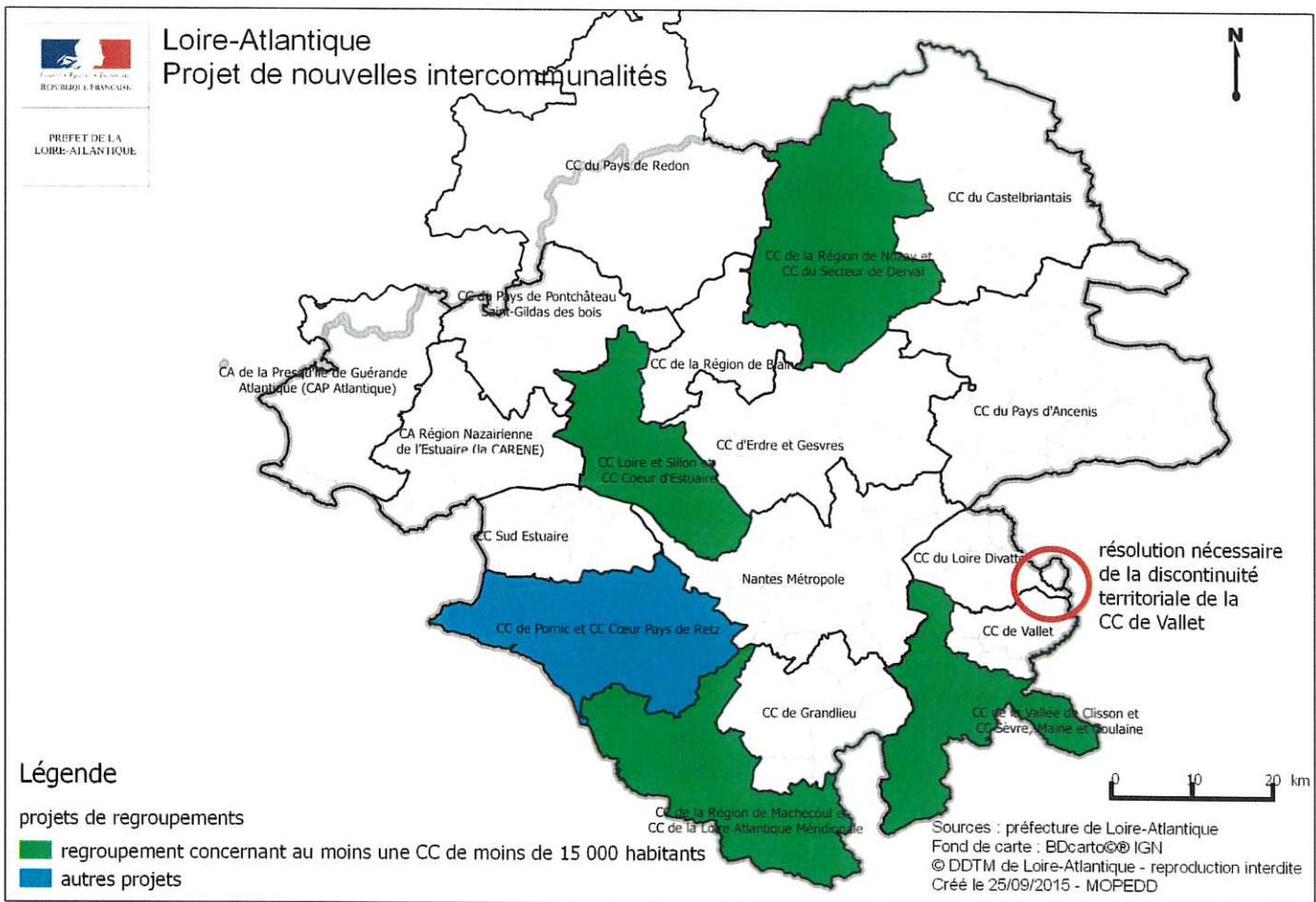
Chaque assemblée délibérante est consultée sur le projet du schéma départemental afin d'exprimer, le cas échéant, des propositions alternatives, conformes aux objectifs de la loi, ou son accord sur ce projet.

Pour résumer le schéma départemental proposé, un état des lieux de l'intercommunalité a été fait afin de répondre à de nouveaux enjeux :

- 1- Des compétences d'EPCI à fiscalité propre à approfondir
- 2- Une discontinuité territoriale à résoudre
- 3- Des nécessaires rapprochements d'EPCI à fiscalité propre en prenant en compte les projets de communes nouvelles
- 4- Un travail de rationalisation des syndicats intercommunaux à parachever

Puis, des prescriptions et des orientations ont été prises :

- 1- Rapprocher les EPCI à fiscalité propre : sur le territoire du SCOT du pays du Vignoble nantais, sur le territoire du SCOT du pays de Retz, sur le Nord du département, sur l'Estuaire
- 2- Simplifier le paysage intercommunal en diminuant le nombre de syndicats intercommunaux, par le renforcement des compétences des EPCI à fiscalité propre, le regroupement de ces syndicats et par collaborations conventionnelles
- 3- Favoriser l'émergence de communautés d'agglomération
- 4- Anticiper la mise en œuvre de la loi NOTRe et rationaliser la carte intercommunale des structures intervenant dans des domaines relevant de l'aménagement de l'espace, de la protection de l'environnement et du respect des principes du développement durable :
  - Déchets : renforcer la coopération en particulier sur le volet traitement
  - Eau potable : une prise en compte collective
  - Assainissement : inviter les EPCI à se doter de la compétence assainissement
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : favoriser l'anticipation par les EPCI à fiscalité propre de la mise en œuvre obligatoire de cette compétence
  - Energie : fédérer les cinq autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie
- 5- Développer les mutualisations entre EPCI à fiscalité propre, entre communes membres et EPCI
- 6- Clarifier et renforcer l'exercice des compétences des EPCI à fiscalité propre
- 7- Mettre à profit les outils financiers pour développer la péréquation et renforcer la solidarité



## VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le SDCI sous réserve que les regroupements d'intercommunalités se fassent avec le consentement des Maires et des présidents d'intercommunalités concernés.

## II – AMENAGEMENT DU BOURG

### A. Choix du lauréat concernant l'étude d'aménagement du bourg

La procédure adaptée restreinte lancée pour l'étude d'aménagement du bourg arrive à son terme après avoir rencontré 5 équipes en audition.

Après analyse des offres, les membres du bureau municipal et de la commission urbanisme proposent de retenir l'équipe composée par les cabinets LE VOTRE, BIGRE et CERAMIDE pour un montant de l'étude à hauteur de 28 500 € HT soit 34 200 € TTC.

L'étude démarre début novembre pour une durée de 8 mois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget

## VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'équipe LE VOTRE/BIGRE/CERAMIDE pour l'étude d'aménagement du bourg pour un montant de 28 500 € HT soit 34 200 € TTC

## III – VOIES ET RESEAUX

### A. Rapport annuel de l'eau

En application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités territoriales, M. SCHERER présente au Conseil Municipal le rapport établi par Atlantic'eau, syndicat en charge du réseau d'eau potable. Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de la Commune et est consultable à l'accueil de la Mairie.

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2014

### **B. Extension du réseau d'eau potable rue des Magnolias**

Dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire situé sur les parcelles cadastrées AH 155 et AH 467, Atlantic'eau a fait connaître à la commune que le projet nécessite des travaux d'extension du réseau d'eau potable rue des Magnolias.

Pour ces travaux, la participation financière de la commune s'élève à 2 601,60 € TTC.

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à signer la convention financière relative aux travaux d'extension d'eau potable nécessités par la desserte d'un terrain situé « rue des magnolias ».
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'exercice budgétaire.

### **C. Extension du réseau électrique rue des Magnolias**

Dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire situé sur les parcelles cadastrées AH 155 et AH 467, le SYDELA a fait connaître à la commune que le raccordement en électricité du projet nécessite des travaux de viabilisation de la voie rue des Magnolias.

Pour ces travaux, la participation financière de la commune s'élève à 500,00 € TTC.

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à signer la convention financière relative aux travaux de viabilisation de la voie rue des Magnolias».
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'exercice budgétaire.

## **IV – FINANCES**

### **A. Modification du taux de la taxe d'aménagement**

Par délibération en date du 08 novembre 2011, le Conseil Municipal décidait d'instituer sur le territoire communal, la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 au taux de 2%.

Cette taxe venant remplacer la taxe locale d'équipement (TLE).

Il est rappelé que cette taxe d'aménagement est établie sur les constructions, reconstructions ou agrandissements donnant lieu à autorisation d'urbanisme.

En application des articles L 331-14 du Code de l'Urbanisme, la commune est libre de fixer son taux dans une fourchette comprise entre 1 et 5%. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la participation pour voirie et réseaux (PVR) ainsi que d'autres participations sont supprimées.

La délibération sera reconduite de plein droit annuellement. Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Fixe le taux de la taxe d'aménagement à 4% sur l'ensemble du territoire communal
- Exonère à 100% les commerces de détails de moins de 400 m<sup>2</sup>
- Exonère à 100% les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable
- Exonère à 50% les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes
- Dit que les recettes seront portées au compte 10223 du budget communal

### **B. Budget primitif 2015 : Décision Modificative n°2**

Il est proposé la Décision Modificative suivante n°2 suivante :

Articles	Programmes	Objet	Propositions de crédits complémentaires	
			Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>				
60621		Combustibles	-2000	
60631		Produits d'entretien	-2000	
60632		Fourniture de petits équipements	-3000	
6227		Frais d'actes et de contentieux	2000	
6261		Frais d'affranchissement	2000	
6283		Frais de nettoyage des locaux	-2206,88	
63512		Taxes foncières	-1000	
6332		Cotisations versées F.N.A.L	1700	
6336		Cotisations au C.N.F.P.T et Centre de gestion	300	
6411		Rémunération principale	26200	
64131		Rémunération des non titulaires	3000	
6451		Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7600	
6474		Versement aux autres œuvres sociales	300	
6475		Médecine du travail, pharmacie	1900	
73921		Attribution de compensation (versé à la CCSE)	0.04	
6558		Autres contributions obligatoires	3000	
6615		Intérêts des comptes courants	1000	
673		Titres annulés sur exo antérieures	245	
022		Dépenses imprévues	-16442,48	
7325		FPIC		15185
74748		Participations communes		-1878,57
74831		Dotation unique des compensations spécifiques		832
6419		Remboursements sur rémunérations		7875,59
761		Produits de participations		167,20
773		Mandats annulés (exercice antérieur)		281,56
7788		Produits exceptionnels divers (rem Sinistres)		132.9
		<b>Totaux</b>	<b>22 595,68</b>	<b>22 595,68</b>
<b>Investissement</b>				
2182		Immobilisation corporelle (tracteur)		-7500
2188		Immobilisation corporelle (épareuse)		-3000
024		Produits de cessions des immobilisations		11000
020		Dépenses imprévues	500	
		<b>Totaux</b>	<b>500</b>	<b>500</b>

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte la décision modificative n°2 au BP 2015 - Commune

### C. Tarifs des fermages 2015

L'indice des fermages et sa variation par rapport à l'indice de l'année précédente sont constatés chaque année par le Préfet après consultation de la commission consultative paritaire des baux ruraux.

Pour 2015, l'indice des fermages est de 110,05 (contre 108,30 en 2014), l'augmentation est donc de 1,62 % par rapport à 2014.

Les fermages 2015 s'établissent ainsi :

numéro de section	surface	montant du fermage 2015	Noms et adresses des exploitants	Date signature
YD 121	27 a 40 ca	23,36 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan	
YD 90	2 ha 20 a 28 ca	187,86 €	M. Julien ROUSTEAU - La Peignerie	Bail 10/06/2008 non signé par le preneur
YD 99	79 a 97 ca	68,18 €	M. Gaëtan BECHU - Le Beau Bois	Courrier 13/01/98
YI 21	11 a 41 ca	9,73 €	M. Pierrick DOSSET - Les Ferrières	Courrier 13/01/98
YK 24-28	1 ha 04 a 58 ca	71,19 €	Gaec des 5 Chemins - Les Landes Grasses	
YK 5	1 ha 07 a 32 ca	102,10 €	Gaec des 5 Chemins - Les Landes Grasses	Courrier 13/01/98
YM 81	28 a 62 ca	24,41 €	M. Jean BECHU - La Masure	Courrier 16/02/2015
YP 102	1 ha 79 a 98 ca	153,50 €	M. André MORANTIN - La Haute Ville	
YR 2	2 ha 75 a 32 ca	234,78 €	M. André MORANTIN - La Haute Ville	Délib 25/01/2000- fermage 01/01/98
ZH 306	1 ha 52 a 30 ca	42,88 €	M. Mathieu CHAILLOU - L'Hirondelle	Courrier du 15/09/2015
ZK 101	2 ha 38 a 44 ca	203,35 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan	Courrier 13/01/98
ZK 56	87 a 66 ca	74,75 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan	Autorisation 03/12/2010
ZK 81	33 a 35 ca	28,44 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan	Courrier 13/01/98
ZL 46	26 a 55 ca	22,62 €	M. David DOUSSET - 7 route des Rivières	bail 01/08/2006
ZL 71	52 a 16 ca	44,46 €	M. David DOUSSET - 7 route des Rivières	bail 01/08/2006
ZL 79	1 ha 11 a 42 ca	95,02 €	M. André GIRAUDET - 33 la Championnière	courrier 17/08/2007
ZN 128	98 a 11 ca	83,67 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan	Autorisation 03/12/2010
ZO 42	39 a 26 ca	33,48 €	M. Michel BERTHEBAUD - La Hamonais	Courrier 13/01/98
ZP 95	60 a 55 ca	51,64 €	M. Michel BERTHEBAUD - La Hamonais	Courrier 13/01/98
ZX 59	5 a 22 ca	4,45 €	GAEC DU CHAT PERCHE - La Grande Baudrie	Courrier 13/01/98
ZX 76	1 ha 17 a 82 ca	100,48 €	M. Samuel ALLAIN - La Chapelle Malmouche	
ZY 20	2 ha 43 a 81 ca	207,93 €	M. Samuel ALLAIN - La Chapelle Malmouche	

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'actualisation des tarifs du fermage pour l'année 2015 ainsi présentée et de ne pas solliciter le règlement du fermage lorsque celui-ci est inférieur à 10€.

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte l'actualisation des tarifs du fermage pour l'année 2015 ainsi présentée
- Ne sollicite pas le règlement du fermage lorsque celui-ci est inférieur à 10 €

#### **D. Précision sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Montfort**

Lors de la séance du 09 Mars 2015, le conseil municipal avait acté sur un coût de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Montfort. La rédaction de la délibération n'étant pas assez précise, il est demandé au Conseil Municipal de préciser :

<b>2015</b>	<b>PARTICIPATION PAR ELEVE</b>
<b>SORTIES</b>	24,50 €
<b>LIVRES</b>	24,50 €
<b>FOURNITURES</b>	39,15 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	637,78 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte la précision sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles

## **V – CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **A. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la CCSE avec la CAF**

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2001, la Communauté de Communes du Sud estuaire est autorisée à exercer la compétence « politique de l'enfance et de la jeunesse » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le 24 octobre 2012, le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de financements du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2012 à 2015.

L'ouverture d'une ludothèque, le renforcement du relais assistantes maternelles et l'organisation d'une formation de qualification BAFA font partie des actions nouvelles soutenues par la Communauté de Communes du Sud Estuaire.

Parallèlement, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, s'est traduite pour cinq communes membres, par l'élaboration de projets éducatifs de territoire (PEDT) et la mise en œuvre d'une coordination des temps d'activités péri-éducatifs (TAP).

Toutes ces actions sont éligibles à des financements de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et n'ont pas été inscrites dans la convention d'objectifs et de financements du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) initiale. La commune de Frossay se verra verser une subvention de 7 890 € sur le budget 2016.

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve l'avenant 2015 de la convention d'objectifs et de financements du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) intégrant ces nouvelles actions
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes du Sud Estuaire et les autres communes membres signataires d'un PEDT.

### **B. Convention avec l'association musicale de Frossay**

Dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre 2015, l'association musicale de Frossay intervient pour un montant de 100 €. Les modalités de cette intervention sont précisées dans une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association musicale de Frossay pour animer la cérémonie du 11 novembre pour un montant de 100 €.

## **VI – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **A. Création d'un Conseil Municipal d'Enfants**

Sur proposition de la commission scolaire, un conseil municipal d'enfants va être créé. Il sera composé de 16 membres élus parmi les élèves des écoles de la commune de niveau scolaire CM1 et CM2.

Le règlement intérieur sera validé au prochain conseil municipal.

Les premières élections auront lieu le samedi 28 novembre 2015.

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide la création d'un Conseil Municipal d'Enfants
- Précise qu'il sera composé de 16 membres élus parmi les élèves des écoles de la commune des niveaux CM1 et CM2, à parité filles/garçons et école publique/école privée.
- Dit que ce conseil municipal d'enfants pourra être consulté sur toutes les décisions et affaires intéressant les enfants de la commune

## VII – CULTURE

### A. Demande de subvention auprès de la BDLA pour l'animation de la bibliothèque municipale

Dans le cadre des rendez vous aux jardins, manifestation organisée par le ministère de la culture et de la communication qui auront lieu le 3,4 et 5 juin 2016, la bibliothèque municipale souhaite proposer des animations pour cette manifestation : atelier de calligraphie, conteuse professionnelle ou compagnie théâtrale pour animer le jardin de l'espace culturel, groupe musical, scrapbooking, lectures au jardin, etc....

La Bibliothèque Départementale de Loire Atlantique propose des aides pour les animations des bibliothèques de son réseau. Cette aide s'élève de 50 à 70 % du montant des dépenses, plafonnée à 700€.

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à demander l'octroi d'une subvention à la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique dans le cadre d'animations proposées à la bibliothèque municipale.

### VII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Courrier d'Astrid Mandeville remerciant le Conseil Municipal, l'association Florilège et les Frossetains pour l'accueil qui a été réservé aux œuvres d'Anne Mandeville.
- Cession d'un camion Renault Master, acquis en 2000 d'occasion, pour le prix de 300 €.
- Accord pour la pause d'un miroir pour l'impasse des roseaux
- Cérémonie du 11 novembre à 10h30
- Inauguration de l'extension du restaurant scolaire le 20 novembre à 10h30 en présence de Philippe Grosvalet, Président du Conseil Départemental
- Une journée de l'enfant va être organisée le samedi 28 novembre de 9h à 12h dans le cadre du PEDT
- Repas des anciens : samedi 05 décembre 2015
- Election régionales le 06 et 13 décembre 2015

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H12.**

Le Maire,  
S. SCHERER

